



# **OPTIMISATION DE VOTRE BONUS DE FIN D'EXERCICE**

POUR M. VICTOR CUSSET

## SOMMAIRE

<b>-1- LA METHODE DE RAISONNEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>-2- LE GRAPHIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>-3- LE TABLEAU DE SYNTHESE .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 1- "LES DONNEES SAISIES" .....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 2- "LES TABLEAUX INTERMEDIAIRES DE CALCUL" ....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 3- LE VERSEMENT DE LA REMUNERATION ET DES DIVIDENDES DANS LE TEMPS.....</b>	<b>18</b>

## -1- LA METHODE DE RAISONNEMENT

Que faire du bonus de fin d'exercice ?

Doit-il vous être versé sous forme de complément de rémunération ou de dividendes ?

Ces questions récurrentes doivent être traitées avec méthode car les choix opérés impactent votre situation sociale et fiscale.

Le module « optimisation du bonus de fin d'exercice » permet de répondre à ces interrogations puisqu'il a un objectif:

***La recherche du Bonus respecté concilie l'intérêt de l'entreprise (en respectant l'intégralité du Bonus à verser) et l'intérêt du dirigeant (en cherchant à augmenter son revenu disponible).***

Partant d'une évaluation du bonus à répartir, l'étude réalisée permet de visualiser précisément les coûts des choix possibles pour votre entreprise et vos gains dans chacune des hypothèses.

Elle définit la situation optimale qui peut résulter du versement d'une prime, de dividendes ou encore du panachage entre les deux compléments de revenus.

# -2- LE GRAPHIQUE

## -3- LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

### Tableau de synthèse du dirigeant TNS

Libellés	Bonus en rémunération	Bonus en Dividendes	Bonus respecté
* Bonus versé sous forme de prime (net)	10 000 €		11 916 €
* Bonus versé sous forme de dividendes		10 000 €	15 €
<b>Total du revenu net disponible</b>	<b>142 679 €</b>	<b>142 051 €</b>	<b>142 933 €</b>

**Bonus en rémunération** = Bonus saisi versé totalement en rémunération

**Bonus en dividendes** = Bonus saisi versé totalement en dividendes

**Bonus respecté** = concilie l'intérêt de l'entreprise (respecte l'intégralité du Bonus à verser) et celui du dirigeant (cherche à augmenter le revenu disponible)

## ANNEXE 1- "LES DONNEES SAISIES"

Liste des questions et les valeurs qui ont été saisies.

### 1. Données signalétiques :

Civilité :	M.
Nom :	CUSSET
Prénom :	Victor
Adresse :	rue des étoiles
Code Postal :	69003
Ville :	LYON
Date de naissance :	14/03/1956
Lieu de naissance :	
Raison sociale :	SARL CUSSET
Date de création ou de reprise de la société :	01/02/1998
Téléphone :	
Portable :	
Fax :	

### 2. Données complémentaires :

Le régime d'affiliation actuel :	TNS
Le régime retraite TNS actuel :	RSI groupe Commercial
Forme juridique de l'entreprise :	SARL à l'IS
Nombre de salarié :	5
Le dirigeant est :	Un Homme
Situation matrimoniale :	Marié(e)
Le dirigeant exerce d'autres activités professionnelles rémunérées	Oui
Le dirigeant possède d'autres revenus non professionnels	Oui
Le dirigeant verse des cotisations sociales facultatives	Oui
Le dirigeant exerce dans un Département d'Outre Mer	Non
Le dirigeant fait application les frais réels :	Non
- <i>Montant des frais réels</i>	0 €
Le dirigeant bénéficie d'une 1/2 part supplémentaire au titre de l'invalidité	Non
Nombre d'enfants à charge :	3
- <i>Le dirigeant a un ou plusieurs enfants majeurs</i>	Non
- <i>A la date du 31/12/N-1, le dernier enfant est âgé d'au moins 26 ans</i>	Non
- <i>Le dirigeant élève seul son (ou ses) enfant(s)</i>	Non
- <i>Le ou les enfants sont issus du mariage avec le conjoint décédé</i>	Non
Pourcentage de parts détenues dans l'entreprise :	90 %
Parts ou Actions détenues dans la société par un autre membre du foyer fiscal	0 %

### 3. Données permanentes :

Le dirigeant exerce dans un Département d'Outre Mer :	Non
- <i>Lieu de domiciliation fiscale :</i>	
- <i>L'entreprise bénéficie du régime fiscal de moyenne durée (IS) :</i>	
- <i>Taux saisi d'exonération supplémentaire (IS) :</i>	0 %

**4. Données annuelles : Optimisation du Bonus**

Résultat après rémunération déjà perçue et avant l'Impôt sur les Sociétés :	200 000 €
Bonus à verser :	10 000 €
Rémunération nette du gérant :	35 000 €
Montant des dividendes perçus en N-2 (cas des formes juridiques en société)	0 €

Pourcentage de distribution du bénéfice :	100 %
- Le dirigeant opte en faveur du prélèvement libératoire pour les dividendes issus de la société	Non

<i>Le chiffre d'affaires ramené à 12 mois est inférieur à 7.630.000 €</i>	<i>Oui</i>
<i>Son capital est libéré intégralement à la clôture de l'exercice</i>	<i>Oui</i>
<i>Le capital est détenu par au moins 75% de personnes physiques ou par des sociétés satisfaisant elles-mêmes à ces trois conditions</i>	<i>Oui</i>

**AUTRES REVENUS PROFESSIONNEL DU FOYER FISCAL**

Autres BIC ou BNC du foyer fiscal	0 €
- <i>Au titre de cette autre activité BIC ou BNC, il y a adhésion à un CGA ou à une AGA</i>	<i>Oui</i>
Autres rémunération Article 62 du foyer fiscal	0 €
Autres salaires du foyer fiscal	20 000 €

**AUTRES REVENUS NON PROFESSIONNELS DU FOYER FISCAL**

Autres revenus de capitaux mobiliers non soumis aux prélèvements libératoires	0 €
- <i>Ces revenus mobiliers ouvrent droit à abattement</i>	<i>Non</i>
Redevances de location gérance	30 000 €
Le dirigeant (bailleur) exerce une activité professionnelle dans le fonds loué	Non
- <i>Au titre de la location gérance, le dirigeant adhère à un CGA</i>	<i>Oui</i>

Autres revenus du patrimoine financier ou immobilier	0 €
Dividendes bruts provenant d'autre(s) société(s)	0 €
- Le dirigeant a déjà opté pour le prélèvement libératoire (dividendes non issus de sa société)	Non

**AUTRES PARAMETRES POUR LE CALCUL DE L'IMPOT SUR LE REVENU DU DIRIGEANT**

CSG déductible sur les revenus du patrimoine	0 €
Crédits d'impôts divers	0 €
Déficit foncier	0 €
Charges à déduire (pension alimentaire, ...) :	0 €

**COTISATIONS FACULTATIVES DU TNS**

Cotisations Madelin «Frais de santé »	0 €
Cotisations Madelin «Prévoyance »	0 €
Cotisations Madelin «Retraite »	2 500 €
Cotisations Madelin «Perte d'emploi »	0 €
Cotisations prévoyance non déductible	0 €
Cotisations déductibles socialement	0 €
Prime d'assurance vie	0 €

**DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE POUR UN TNS**

Montant du versement libre fait par le cotisant au PEE	0 €
Montant de l'abondement forfaitaire de l'entreprise au PEE	0 €
Taux d'abondement de l'entreprise au PEE	0 %
Plafond de l'abondement de l'entreprise au PEE	0 €
Montant du versement libre fait par le cotisant au PERCO	0 €
Montant de l'abondement forfaitaire de l'entreprise au PERCO	0 €
Taux d'abondement de l'entreprise au PERCO	0 %
Plafond de l'abondement de l'entreprise au PERCO	0 €
Prime d'intéressement	0 €

## ANNEXE 2- "LES TABLEAUX INTERMEDIAIRES DE CALCUL"

### Tableau de contrôle du Bonus à répartir

#### Coût du Bonus pour l'entreprise

MAJ 12/10/2009

Dossier : M. CUSSET Victor

Libellés	Bonus en rémunération	Bonus en Dividendes	Bonus respecté
* Bonus versé sous forme de prime (net)	10 000 €		11 916 €
* Supplément de charges sociales obligatoires	2 580 €	0 €	3 061 €
* Différence d'impôt société	- 4 193 €	0 €	- 4 992 €
<b>Total du bonus en rémunération</b>	<b>8 387 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 985 €</b>
* Bonus versé sous forme de dividendes		10 000 €	15 €
<b>Coût net du Bonus pour l'entreprise</b>	<b>8 387 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

**Bonus en rémunération** = Coût du Bonus saisi versé totalement en rémunération

**Bonus en dividendes** = Coût du Bonus saisi versé totalement en dividendes

**Bonus respecté** = concilie l'intérêt de l'entreprise (respecte l'intégralité du Bonus à verser) et celui du dirigeant (cherche à augmenter le revenu disponible)

## Tableau de contrôle du Bonus : Situation personnelle du dirigeant

### Tableau de contrôle Situation personnelle du dirigeant TNS

MAJ 12/10/2009

Dossier : M. CUSSET Victor

Libellés	Situation avant Bonus	Bonus en rémunération	Bonus en Dividendes	Bonus respecté
<b>Rémunération nette déjà perçue</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>
* Bonus versé sous forme de prime (net)		10 000 €		11 916 €
* Bonus versé sous forme de dividendes			10 000 €	15 €
<b>Dividendes</b>	125 690 €	118 142 €	116 690 €	116 690 €
<b>Revenu avant IRPP</b>	<b>160 690 €</b>	<b>163 142 €</b>	<b>161 690 €</b>	<b>163 621 €</b>
* IR sur la rémunération déjà perçue	39 301 €	39 301 €	39 301 €	39 301 €
* Supplément d'IR		1 162 €	338 €	1 387 €
<b>Total de l'impôt sur le revenu</b>	<b>39 301 €</b>	<b>40 463 €</b>	<b>39 639 €</b>	<b>40 688 €</b>
* Autres appointements du foyer fiscal	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
* Autres revenus non professionnels du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
* Charges à déduire (pension alimentaire)	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total du revenu net disponible</b>	<b>141 389 €</b>	<b>142 679 €</b>	<b>142 051 €</b>	<b>142 933 €</b>

**Bonus en rémunération** = Bonus saisi versé totalement en rémunération

**Bonus en dividendes** = Bonus saisi versé totalement en dividendes

**Bonus respecté** = concilie l'intérêt de l'entreprise (respecte l'intégralité du Bonus à verser) et celui du dirigeant (cherche à augmenter le revenu disponible)

## Calcul détaillé de l'impôt sur le revenu selon la répartition du Bonus (IRPP)

### CALCUL DE L'IMPOT SUR LE REVENU DU DIRIGEANT

MAJ 12/10/2009

Dossier de:	M. CUSSET
	Victor

	Situation avant Bonus	Bonus en rémunération	Bonus en Dividendes	Bonus respecté
<b>1- Eléments pris en compte pour la détermination du revenu imposable</b>				
<b>1-1- Au titre de l'activité professionnelle étudiée</b>				
* Revenus du dirigeant	35 000 €	45 000 €	35 000 €	46 916 €
* CSG réintégrée	1 351 €	1 662 €	1 351 €	1 721 €
<i>Abattements dirigeant</i>	- 3 635 €	- 4 666 €	- 3 635 €	- 4 864 €
* Bénéfices de la société distribués au dirigeant	125 690 €	118 142 €	126 690 €	116 705 €
* Bénéfices de la Sté distribués aux autres membres du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Abattements sur les dividendes (40%)</i>	- 50 276 €	- 47 257 €	- 50 676 €	- 46 682 €
<b>1-2- Au titre d'autres activités professionnelles</b>				
* Autres salaires du foyer fiscal	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
<i>Abattements sur salaires</i>	- 2 000 €	- 2 000 €	- 2 000 €	- 2 000 €
* Autres B.I.C du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
* Autres appointements de SARL du foyer fiscal	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Abattements sur Article 62</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
* Autres dividendes distribués	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Abattements dividendes (40%)</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
* Cotisations non déductibles fiscalement	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>1-3- Au titre d'autres revenus non professionnels</b>				
* Autres revenus de capitaux mobiliers	0 €	0 €	0 €	0 €
* Autres revenus (fonciers,...)	0 €	0 €	0 €	0 €
* Redevances de location gérance	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
* Déficit foncier	0 €	0 €	0 €	0 €
* Charges à déduire (pension alimentaire,...)	0 €	0 €	0 €	0 €
* CSG déductible sur revenus patrimoine	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>1-4- Revenus avant abattements</b>				
	156 130 €	160 881 €	156 730 €	161 796 €
<i>Abattements sur revenus mobiliers</i>	- 3 050 €	- 3 050 €	- 3 050 €	- 3 050 €
<b>2- Montant du revenu imposable</b>				
	153 080 €	157 831 €	153 680 €	158 746 €
* Situation Matrimoniale	Marié(e)	Marié(e)	Marié(e)	Marié(e)
* Nombre de parts	4	4	4	4
* Retenue (à titre d'information)	33 993,45	33 993,45	33 993,45	33 993,45
* TMI (Tranche Marginale d'Imposition)	40,00 %	40,00 %	40,00 %	40,00 %
<b>3- Montant des droits simples</b>				
	27 239 €	29 139 €	27 479 €	29 505 €
* Décote	0 €	0 €	0 €	0 €
* Impôt après décote	27 239 €	29 139 €	27 479 €	29 505 €
<b>4- Montant de l'impôt (avant crédits d'impôt)</b>				
	27 239 €	29 139 €	27 479 €	29 505 €
<b>5- Crédit d'impôt et autres imputations</b>				
* Crédit d'impôt (pour les dividendes)	- 230 €	- 230 €	- 230 €	- 230 €
* Prélèvement Forfaitaire Libérateur (18%)	0 €	0 €	0 €	0 €
* Prélèvements sociaux additionnels (12,1%)*	15 208 €	14 295 €	15 329 €	14 121 €
* CSG déductible au titre de N+1 (5,8 %)	- 2 916 €	- 2 741 €	- 2 939 €	- 2 708 €
* Autres crédits d'impôts	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>6- Montant de l'impôt (après crédits d'impôt )</b>				
	39 301 €	40 463 €	39 639 €	40 688 €

## Annexe 2

---

\* Si le dirigeant opte pour le prélèvement libératoire, la CSG et le CRDS sont calculés sur la base du bénéfice distribué.

Quelle que soit l'option retenue par le dirigeant (prélèvement libératoire ou application du barème progressif de l'impôt sur le revenu), les prélèvements sociaux additionnels correspondent à la CSG-CRDS, prélèvement social de 2 %, son prélèvement additionnel de 0,30 %, sans oublier les 1,10 % de financement pour le RSA soit 12,10 % au total).

## Tableau de contrôle du Bonus : Situation de l'entreprise

### Tableau de contrôle Situation de l'Entreprise

MAJ 12/10/2009

Dossier : M. CUSSET Victor

Libellés	Situation avant Bonus	Bonus en rémunération	Bonus en Dividendes	Bonus respecté
<b>Résultat après rémunération déjà perçue et avant IS</b>	<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
<b>* Bonus versé sous forme de prime (net)</b>		<b>- 10 000 €</b>		<b>- 11 916 €</b>
* Supplément ou Economie (1) de charges sociales obligatoires		- 2 580 €	0 €	- 3 061 €
* Réintégrations fiscales	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
* Déductions fiscales	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Résultat comptable après bonus et avant IS</b>	<b>200 000 €</b>	<b>187 420 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>185 023 €</b>
<b>Résultat fiscal après bonus et avant IS</b>	<b>202 000 €</b>	<b>189 420 €</b>	<b>202 000 €</b>	<b>187 023 €</b>
<b>* Impôt Société</b>	<b>-60344 €</b>	<b>-56151 €</b>	<b>-60344 €</b>	<b>-55352 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>139 656 €</b>	<b>131 269 €</b>	<b>139 656 €</b>	<b>129 671 €</b>
<b>* Bonus versé sous forme de dividendes</b>			<b>10 000 €</b>	<b>15 €</b>
<b>Résultat après distribution du bonus sous forme de dividendes</b>	<b>139 656 €</b>	<b>131 269 €</b>	<b>129 656 €</b>	<b>129 656 €</b>

(1) Le supplément de charges sociales viendra réduire le résultat comptable et l'économie l'augmentera.

**Bonus en rémunération** = Coût du Bonus saisi versé totalement en rémunération

**Bonus en dividendes** = Coût du Bonus saisi versé totalement en dividendes

**Bonus respecté** = concilie l'intérêt de l'entreprise (respecte l'intégralité du Bonus à verser) et celui du dirigeant (cherche à augmenter le revenu disponible)

## Impact du Bonus sur l'Impôt Société (IS)

### Tableau de contrôle Impact du Bonus sur l'Impôt Société

MAJ 12/10/2009

<b>Dossier :</b>	M. CUSSET Victor
------------------	------------------

<b>Bonus à verser :</b>	10 000 €
<b>Résultat après rémunération déjà perçue et avant IS :</b>	200 000 €
<b>Rémunération nette déjà versée :</b>	35 000 €

Libellés	Bonus en rémunération	Bonus en Dividendes	Bonus respecté
<b>Résultat après rémunération déjà perçue et avant IS</b>	<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
* Bonus en rémunération + Charges réduisant la base d'IS	- 12 580 €	0 €	- 14 977 €
* Réintégrations fiscales	2 000 €	2 000 €	2 000 €
* Déductions fiscales	0 €	0 €	0 €
<b>Nouvelle base IS (résultat fiscal)</b>	<b>189 420 €</b>	<b>202 000 €</b>	<b>187 023 €</b>
Montant de l'Impôt Société avant Bonus	60 344 €	60 344 €	60 344 €
<b>Nouvel Impôt Société</b>	<b>56 151 €</b>	<b>60 344 €</b>	<b>55 352 €</b>
<b>Différence d'Impôt Société</b>	<b>- 4 193 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 4 992 €</b>

## Calcul détaillé des cotisations sociales obligatoires

### Hypothèse : Bonus en rémunération

**Calcul des cotisations sociales obligatoires**  
**Hypothèse : Bonus en rémunération**

**Dirigeant relevant du RSI**

(Groupe commercial)

MAJ 12/10/2009

<b>Rémunération nette déjà versée :</b>	35 000 €
<b>Bonus en rémunération :</b>	10 000 €
<b>Assiette cotisations :</b>	43 000 €
<b>Dossier :</b>	M. CUSSET
	Victor

	ASSIETTE	TAUX	COT. FORFAIT.	MONTANT
<b>1- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE</b>				
* Allocations familiales	43 000 €	5,40 %		2 322 €
* Assurance maladie	34 308 €	7,20 %		2 470 €
	8 692 €	6,60 %		574 €
* Assurance vieillesse	34 308 €	16,65 %		5 712 €
* CSG+CRDS (non déductible)	57 319 €	2,90 %		1 662 €
* CSG (déductible)	57 319 €	5,10 %		2 923 €
<b>S/s total 1 =</b>				<b>15 663 €</b>
<b>2- COMPLEMENT RETRAITE ET PREVOYANCE</b>				
* Assurance invalidité décès	34 308 €	1,30 %		446 €
* Retraite complémentaire	43 000 €	6,50 %		2 795 €
<b>S/s total 2 =</b>				<b>3 241 €</b>
<b>3- DIVERS</b>				
* Formation professionnelle			51 €	51 €
<b>S/s total 3 =</b>				<b>51 €</b>
<b>TOTAL =</b>				<b>18 955 €</b>

## Calcul détaillé des cotisations sociales obligatoires

### Hypothèse : Bonus en dividendes

**Calcul des cotisations sociales obligatoires**  
**Hypothèse : Bonus en dividendes**

**Dirigeant relevant du RSI**

(Groupe commercial)

MAJ 12/10/2009

<b>Rémunération nette déjà versée :</b>	35 000 €
<b>Bonus en rémunération :</b>	0 €
<b>Assiette cotisations :</b>	34 000 €
<b>Dossier :</b>	M. CUSSET
	Victor

	ASSIETTE	TAUX	COT. FORFAIT.	MONTANT
<b>1- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE</b>				
* Allocations familiales	34 000 €	5,40 %		1 836 €
* Assurance maladie	34 000 €	7,20 %		2 448 €
	0 €	0,00 %		0 €
* Assurance vieillesse	34 000 €	16,65 %		5 661 €
* CSG+CRDS (non déductible)	46 597 €	2,90 %		1 351 €
* CSG (déductible)	46 597 €	5,10 %		2 376 €
<b>S/s total 1 =</b>				<b>13 672 €</b>
<b>2- COMPLEMENT RETRAITE ET PREVOYANCE</b>				
* Assurance invalidité décès	34 000 €	1,30 %		442 €
* Retraite complémentaire	34 000 €	6,50 %		2 210 €
<b>S/s total 2 =</b>				<b>2 652 €</b>
<b>3- DIVERS</b>				
* Formation professionnelle			51 €	51 €
<b>S/s total 3 =</b>				<b>51 €</b>
<b>TOTAL =</b>				<b>16 375 €</b>

## Calcul détaillé des cotisations sociales obligatoires

### Hypothèse : Bonus respecté

#### Calcul des cotisations sociales obligatoires Hypothèse : Bonus respecté

**Dirigeant relevant du RSI**  
(Groupe commercial)  
MAJ 12/10/2009

<b>Rémunération nette déjà versée :</b>	35 000 €
<b>Bonus en rémunération :</b>	11 916 €
<b>Assiette cotisations :</b>	44 724 €
<b>Dossier :</b>	M. CUSSET Victor

	ASSIETTE	TAUX	COT. FORFAIT.	MONTANT
<b>1- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE</b>				
* Allocations familiales	44 724 €	5,40 %		2 415 €
* Assurance maladie	34 308 €	7,20 %		2 470 €
	10 416 €	6,60 %		687 €
* Assurance vieillesse	34 308 €	16,65 %		5 712 €
* CSG+CRDS (non déductible)	59 361 €	2,90 %		1 721 €
* CSG (déductible)	59 361 €	5,10 %		3 027 €
<b>S/s total 1 =</b>				<b>16 032 €</b>
<b>2- COMPLEMENT RETRAITE ET PREVOYANCE</b>				
* Assurance invalidité décès	34 308 €	1,30 %		446 €
* Retraite complémentaire	44 724 €	6,50 %		2 907 €
<b>S/s total 2 =</b>				<b>3 353 €</b>
<b>3- DIVERS</b>				
* Formation professionnelle			51 €	51 €
<b>S/s total 3 =</b>				<b>51 €</b>
<b>TOTAL =</b>				<b>19 436 €</b>

## ANNEXE 3- LE VERSEMENT DE LA REMUNERATION ET DES DIVIDENDES DANS LE TEMPS

Sur le plan temporel, la déduction de la rémunération des résultats de l'entreprise et l'imposition des revenus du dirigeant n'ont pas le même "tempo".

**La présente étude n'a pas pour objectif d'effectuer un calcul déclaratif pour l'impôt sur le revenu et encore moins pour la déclaration des résultats de l'entreprise.**

**L'objectif de l'étude est de vous permettre de déterminer la tendance vous permettant d'optimiser votre revenu net**, même si la déduction de la rémunération et donc l'imposition de l'entreprise comme celle de votre revenu personnel sont décalées dans le temps.

Le schéma figurant ci-dessous vous permet de visualiser le décalage dans le temps qu'il y a inévitablement dans l'appréhension du "bonus" de l'exercice :

- pour la quote-part prélevée sous forme de rémunération pour les dirigeant TNS :
  - déduction du bonus du résultat de l'entreprise en **N**
  - paiement de l'Impôt sur le Revenus correspondant au bonus en **N+1**
- pour la quote-part du bonus prélevé sous forme de dividende, l'IRPP correspondant est payé en **N+2**

